

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2009

1. COMPTE DE GESTION 2008 DU RECEVEUR ET COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE 2008 – AFFECTATION DES RESULTATS.

* Budget annexe Lotissement du Parc. Les résultats sont approuvés. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 46 285,81 € et un déficit d'exploitation de 20 230,40 €. Ils feront l'objet d'un report sur l'exercice 2009.

* Budget annexe de l'Hôtel de l'Union. Les résultats sont approuvés. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 876,72 € et un déficit d'exploitation de 11 174,10 €. Ils feront l'objet d'un report sur l'exercice 2009.

* Budget Assainissement. Les résultats sont approuvés. Ils font apparaître un excédent d'investissement de 20.008,34 € qui sera reporté sur l'exercice 2009 et un excédent d'exploitation de 13 669,46 €. Ce dernier montant sera affecté au compte 1068 à la section d'investissement pour couvrir partiellement le besoin d'autofinancement de 2009.

* Budget annexe Chaufferie. Les résultats sont approuvés. Ils font apparaître un excédent d'investissement de 118 293,66 € (remboursement de la TVA concernant les travaux de construction sur ce budget) et un excédent de fonctionnement de 21 968,92 €. Ils feront l'objet d'un report sur l'exercice 2009.

* Budget Commune. Les résultats sont approuvés. Ils font apparaître un excédent d'investissement de 120 130,72 € (programme d'aménagement du carrefour non réalisé en 2008) qui sera reporté sur l'exercice 2009 et un excédent d'exploitation de 275 190,20 €. La somme de 83 618,28 € sera affectée au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin d'autofinancement de 2009, le reste soit 191 571,92 € sera repris en 2009 en excédent de fonctionnement.

2. VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A LA SUPPRESSION DE LA DOTATION DE PEREQUATION PAR LE CONSEIL REGIONAL D'Auvergne.

Depuis 1992, existe un système de péréquation au profit des régions disposant d'un potentiel fiscal faible. L'Auvergne a toujours bénéficié de cette solidarité nationale. Depuis 2008, l'Auvergne ne fait plus partie des bénéficiaires de cette aide. Cela représente un manque à gagner sur le budget 2009 de 11,4 millions d'euros.

Compte tenu de la suppression de cette dotation de péréquation, la région Auvergne voit sa dotation globale de fonctionnement diminuer de 2,26 % en 2009 alors que l'ensemble des régions françaises voit leur dotation augmenter en moyenne de 1,98 %.

Il convient en particulier de prendre en compte, dans le calcul de la péréquation, le plafonnement des bases de taxe professionnelle pour que l'Auvergne bénéficie à nouveau de ce dispositif de péréquation.

En conséquence, le CM, réuni ce jour, regrette la suppression de la dotation de péréquation pour la région Auvergne et demande au gouvernement de réviser les modalités de calcul afin de permettre à l'Auvergne de bénéficier à nouveau de la solidarité nationale.

QUESTIONS DIVERSES

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais** : le Conseil Communautaire a demandé que lui soit transféré par les communes membres l'ensemble de leur compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » à compter du 1^{er} janvier 2010. La structure intercommunale pourrait ainsi bénéficier d'une forte augmentation de sa dotation globale de fonctionnement. Avant de prendre sa décision, le CM souhaite connaître avec précision les retombées financièrement positives sur le SICTOM Val de Cher actuellement compétent en la matière. Pour ce faire, il demande à rencontrer dans les prochains jours MM.DERIJOT, Président ou MM. ETIEN, agent de développement. La décision est reportée à la prochaine séance de CM.
- **Risque de disparition du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants En Difficultés)** : un courrier sera adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie (11 voix pour et 4 abstentions) lui signifiant les inquiétudes du CM sur ce sujet. De plus, il deviendra très difficile de percevoir les dysfonctionnements chez un enfant dès lors que déjà la psychologue n'existe plus dans notre secteur. Comment, d'autre part, mettre en application l'aide personnalisée dans une commune où les transports scolaires limitent la mise en place de cette aide ?
- **Remerciements à Jean-Pierre CHIGNAC** pour sa disponibilité et sa technicité très appréciées lors de la visite de la chaufferie organisée par le SIEGA le 27 février.
- **Remboursement anticipé de la TVA** : dans le cadre du plan de relance de l'économie, la loi n° 2009-122 du 4 février 2009 de finances rectificative pour 2009, offre sous certaines conditions, la possibilité du versement anticipé du Fonds de Compensation pour la TVA. Le CM ne souhaite pas entamer cette procédure et maintient son mode actuel de récupération de TVA sur les investissements, soit deux après leur réalisation.
- **Lecture de deux courriers concernant des demandes d'amélioration de l'éclairage public et du passage des piétons le long de la Route d'Ainay le Château** : entre la limite d'agglomération et Les Cruats. La prise en considération de ces demandes a fait l'objet de démarches appropriées. Les demandeurs en seront informés.
- **Evolution du Plan Local d'Urbanisme** : le responsable du bureau d'étude semble en difficulté pour finaliser le dossier dans les meilleures conditions.

La réunion de la Commission, des Finances aura lieu le mardi 24 mars à 20 h 30 à la Mairie de MEAULNE. La réunion de Conseil Municipal aura lieu le mercredi 25 mars 2009 à 20 h 30 à la Mairie de MEAULNE.